

4 Économie

Après la fermeture à titre conservatoire de leur entreprise
Global Invest sollicite le dégel de ses comptes

L.R.A.

Libreville/Gabon

La société de collecte de fonds qui se dit victime collatérale de sa consœur BR Sarl dénonce un vice de procédure dans la fermeture de son établissement. Près de 400 millions de francs appartenant à 2 300 clients sont toujours bloqués illégalement, disent-ils.

LE scandale de BR Sarl n'en finit pas d'avoir des répercussions sur les autres établissements officiant dans le même secteur. Au cours d'une conférence de presse tenue, vendredi dernier, les responsables de la société de collecte de fonds "Global Invest" ont dénoncé un vice dans la procédure de fermeture de leur entité et requis du gouvernement la levée du « blocus » de ses comptes bancaires, afin qu'elle puisse rembourser ses clients.

« Nous nous plions en 4 pour demander au ministère de l'Économie le dégel de nos comptes, afin de rembourser nos clients. Certains sont au bout du rouleau », ont indiqué Pierre-Noël Ondo Bissou et Exavier Zue, respectivement consultant marketing et conseiller en communication de Global Invest. « Nous n'avons eu droit à aucune mise en demeure préalable. Si nous l'avions eue, nous aurions pris des prédispositions. À ce jour, aucune suite n'est donnée à notre affaire, mais la fermeture perdure », ont-ils poursuivi.

LES FAITS • Selon les responsables de Global Invest, la fermeture de leur établissement remonte au 25 novembre 2015. Ce jour-là, sans avis préalable, les agents du ministère de l'Économie, de manière inopinée, ont procédé à la fermeture "à titre conservatoire" des bureaux de cet établissement de micro-finance et



Pierre Noël Ondo Bissou et Exavier Zue, lors de la conférence de presse.

embarqué le personnel présent. Il leur est signifié aux responsables, par un courrier officiel, une "Infraction à la réglementation en vigueur". Autrement dit, il leur est reproché d'exercer leur activité de collecte de fonds de manière irrégulière.

Mais, ceux-ci soutiennent avoir entrepris des démarches au début de leurs activités pour régulariser leur situation, mais se seraient heurtés à

un vide juridique. « Après fermeture, Global Invest fera dresser un procès-verbal d'audition fait par un huissier de justice le 4 janvier 2016. Fidèle Magouangou, président de la Commission chargée de cette affaire, auditionné, indiquera à Me Noël M'Voubou, l'huissier, que Global Invest doit se conformer à la législation en matière de microfinance en régularisant sa situation. En date du 14 janvier, une séance de tra-

vail avec la commission chargée du contrôle des structures d'épargne et de transfert illicite d'argent et de change manuel au eu lieu pour définir les modalités pratiques des opérations de remboursement. Le 20 janvier, par courrier, la Commission informe Global Invest de ce que son dossier a été transmis à l'Agence judiciaire de l'Etat, habilitée à connaître la suite des opérations. Global Invest aura, pour sa part, fourni, un plan de remboursement des épargnants, un descriptif de leurs activités, ainsi qu'une liste nominative de ses clients. D'autres séances de travail ont alors lieu, sans une suite favorable pour l'établissement de collecte de fonds », assurent les conférenciers.

Ce qui fait dire à Exavier Zue qu'ils sont des victimes collatérales de la situation de Bâtitseur de richesses (BR) Sarl, dont le directeur général est soupçonné d'être à la tête

d'un système d'escroquerie.

« Nous subissons les conséquences d'une activité extérieure à l'entreprise Global Invest. Alors qu'entre cette entité et nous, c'est le nord et le sud. Quand on a fermé Global Invest, nous étions en train de travailler sur nos plans de remboursement. Avec la clientèle dans nos locaux. C'est une injustice qui nous cause un énorme préjudice moral et financier. Nous avons été contraints de mettre au chômage technique la majorité de notre personnel. Ce qui pénalise de nombreuses familles gabonaises », déplore Exavier Zue.

Si le dégel des comptes était obtenu, tous les 2300 clients seraient remboursés, assure-t-on encore à Global Invest. D'autant que 25% des épargnants dont les cas présentaient une extrême nécessité et/ou urgence l'ont déjà été grâce à une caisse de secours.

Coupures d'électricité dans la journée de samedi 23 avril
La SEEG crie une nouvelle fois au sabotage

Le directeur général de la Seeg, Jean Paul Camus faisant le point des perturbations en fourniture d'électricité à Libreville avec...
Photo du milieu : ... Une vue de la presse. Photo de droite : La ligne haute tension 90kV Bisségoué-Owendo, au poste source de Bisségoué.



MZM

Libreville/Gabon

LE directeur général de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), Jean Paul Camus, a entretenu les médias gabonais, hier, sur les délestages occasionnés le 23 avril 2016 à Libreville. Le coupable? Des inconnus, encore une fois! En effet, des personnes non identifiées

auraient, une fois de plus, perpétré un acte de sabotage sur les câbles de la ligne Owendo-Bisségoué du réseau interconnecté de Libreville.

Comme vous le savez, l'agglomération de Libreville a été affectée, samedi dernier à 18h15, par une énième suspension de fourniture d'électricité.

Selon Jean Paul Camus, la société a déjà déposé 5

fois des plaintes contre X, sur des actes commis à différentes périodes sensibles, notamment les matchs de football et le congrès du Parti démocratique gabonais (PDG). Selon lui, aucune mauvaise condition météorologique ne peut expliquer ces perturbations ce jour-là.

« Jusqu'à la tombée de la nuit, il n'y avait aucun signe de perturbation mé-

téorologique (...) Parce qu'elles en sont le plus souvent à l'origine », a-t-il affirmé. Pour lui, cet acte de plus, tout comme les autres, a été perpétré pour causer du tort à certains.

« Nos agents ont réagi sur le terrain pour remettre le service le plus rapidement possible dans la ville. Aussi, avons-nous donc décidé de porter plainte contre X auprès des ser-

vices compétents. Et nous souhaitons vraiment l'appui du ministère de la Justice et des enquêteurs pour trouver les gens qui commettent ces actes qui mettent toute la population en difficultés et qui ternissent l'image de notre société », a-t-il relevé.

Avant d'ajouter: « Nos installations sont destinées à desservir le public et non à des actes de ce

type qui entravent la vie courante de l'ensemble des Gabonais. »

Depuis 2015, la SEEG prétend être victime d'actes de sabotages, dont le dernier remonte au 16 février 2016. Il résultait notamment de l'explosion de deux combinés de mesure sur le poste de Bisségoué, intervenue 2 minutes avant le début du match PSG-Chelsea.

CHANGEMENTS

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 25/04/2016



Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

FIXING				VENTE BILLETS (sans frais)	
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,1264	1USD =	582,348	1 USD	618,255
CAD	1,4286	1CAD =	459,161	1 CAD	483,236
JPY	124,9500	1JPY =	5,250	100 JPY	545,911
GBP	0,7764	1GBP =	844,870	1 GBP	880,516
CHF	1,0973	1CHF =	597,792	100 CHF	62 602,56
ZAR	16,3141	1ZAR =	40,208	100 ZAR	4 181,14
MAD	10,9292	1MAD =	60,019	1MAD	62,41
CNY	7,3145	1CNY =	89,679	1CNY	92,37

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	25/04/2016	4 531,25
DOW JONES	25/04/2016	18 003,75

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
25 Avril 2016: **44,91**